

# SERVICES



LA PRIVATISATION :  
CE N'EST PAS  
TEL QU'ANNONCÉ

## Les services publics privatisés sont moins avantageux

**L** Le public finance les services publics, qu'ils soient fournis par des sociétés privées ou de la façon conventionnelle. Les impôts financent les soins médicaux, qu'ils soient prodigués dans une clinique privée ou un hôpital public. Les impôts financent les services municipaux, que la ville les confie à des sociétés privées ou qu'elle s'en occupe elle-même. Les impôts et les frais d'utilisation financent le transport public, que l'exploitation du système de transport relève du secteur public ou du secteur privé.

Les services publics sont exploités de manière à servir les intérêts du public. Ils visent à offrir des services accessibles, efficaces et de haute qualité aux usagers tout en gérant les coûts afférents pour les contribuables.

Le seul objectif des sociétés privées est de faire des profits. Cela fait toute une différence. Les sociétés qui disent pouvoir offrir des services publics à moindre coût doivent réduire les coûts. Pour ce faire, elles peuvent supprimer des emplois, couper dans les salaires et les avantages sociaux, lésiner sur la sécurité publique et, en fin de compte, offrir moins de services!

Nous comptons tous sur les services publics au quotidien, que ce soit sur les **infrastructures** comme les transports en commun, l'eau courante, l'électricité, le réseau routier et le traitement des eaux usées, sur les **institutions** comprenant, entre autres, les hôpitaux, les universités, les écoles et les bibliothèques, ou encore sur les services tels que les soins de longue durée, les programmes de santé publique, les **services** de garde d'enfants, les logements sociaux, la planification, les services d'urgence, les normes de sécurité, etc.

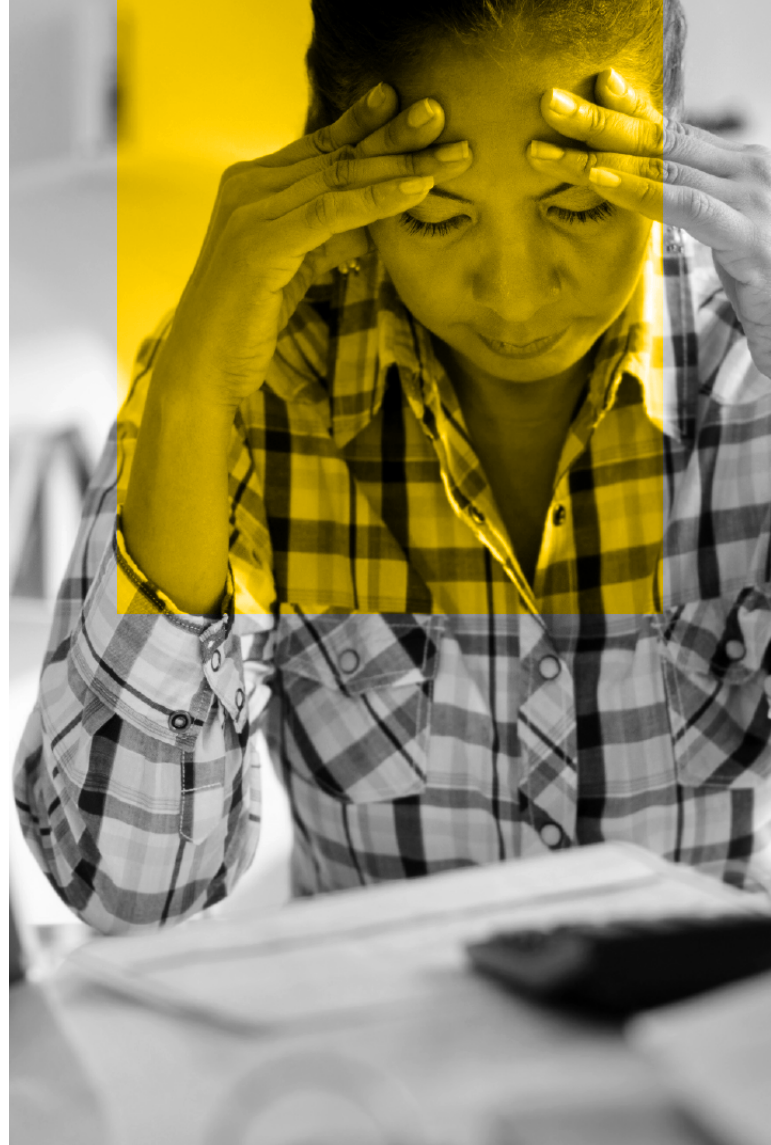
Certains gouvernements et certaines sociétés réclament la privatisation des infrastructures et services publics en faisant valoir que les services privatisés sont moins coûteux et plus efficaces. L'IPPM a préparé une série de fiches d'information dans le but d'expliquer en quoi consiste la privatisation des services publics, pourquoi il s'agit d'une mauvaise idée et quelles sont les solutions de rechange.

## Diminution des salaires

Souvent, les sociétés privées qui fournissent des services publics génèrent des profits en réduisant les salaires de leurs employés. Les personnes qui travaillent dans des garderies du secteur privé reçoivent une rémunération inférieure à celle de leurs homologues du secteur public, même si les garderies des deux secteurs ont droit au même montant en fonds publics<sup>ii</sup>. Les personnes qui travaillent dans des laboratoires médicaux du secteur privé sont moins bien rémunérées que celles du secteur public, même si les analyses qu'elles effectuent sont financées grâce aux mêmes budgets publics. Les préposés à l'entretien employés par des entrepreneurs privés gagnent moins que ceux qui travaillent pour des institutions publiques. Les fonds publics servent donc de profits pour le secteur privé plutôt qu'à offrir un salaire, des avantages sociaux et des régimes de pension décentes aux résidents locaux.

Des analystes des services de santé américains soulignent que la propriété privée cause une perte nette pour la société étant donné que les profits sont réalisés par des actionnaires. De fait, elle fait en sorte que de l'argent qui devrait revenir aux travailleurs moins bien payés du domaine de la santé, qui est principalement composé de femmes, va directement dans les poches des investisseurs<sup>iii</sup>. Des chercheurs américains ont également documenté comment la baisse constante des salaires nuit à l'économie de l'ensemble de la communauté<sup>iv</sup>.

Certains syndicats canadiens craignent que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a fait passer une loi en 2016 permettant de convertir les régimes de retraite à prestations déterminées des employés de certaines sociétés d'État en régimes à prestations cibles incertaines soit de réduire



les coûts relatifs aux employés et de rendre les sociétés d'État plus attrayantes aux yeux des acheteurs privés.

## Réduction des effectifs

Les sociétés maximisent également leurs profits en effectuant des coupes dans leurs effectifs. Par exemple, non seulement les travailleurs employés par des établissements privés de soins de longue durée sont moins bien rémunérés que leurs homologues du système public, mais « l'un des principaux mécanismes utilisés pour générer des bénéfices consiste à réduire le personnel, ce qui diminue inévitablement la qualité des soins<sup>v</sup>. »

## Couper les coins ronds

Les sociétés privées trouvent des moyens de diminuer le service, ou de le saboter, en vue de maximiser leurs profits. Au moment de leur inauguration, les toilettes des deux nouveaux hôpitaux en partenariat public-privé (PPP) de Montréal n'étaient pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant parce qu'elles n'étaient pas munies de portes automatisées. Dans l'un des hôpitaux, il n'y avait aucune affiche sur les murs, rien pour indiquer aux patients où se rendre<sup>vi</sup>. L'échec du système de paie Phénix est un autre exemple frappant de service insatisfaisant. Conçu pour le gouvernement fédéral par IBM, l'une des plus importantes sociétés spécialisées en TI au monde, Phénix n'était souvent pas en mesure de traiter des changements apportés à la rémunération d'un employé, tels qu'une promotion, une période d'absence ou même un congé de maternité. Similairement, Accenture a conçu pour le gouvernement ontarien dans les années 1990 un système de traitement des demandes d'aide sociale qui ne pouvait traiter les changements apportés aux prestations d'aide sociale.

Les contrats de partenariat public-privé sont très contraignants et limitent le service offert sous leurs auspices. Si quelque chose n'est pas stipulé dans le contrat initial, ça ne fait pas partie du service offert. La vérificatrice générale de l'Ontario a constaté que les hôpitaux ontariens en PPP ne réalisent pas les économies escomptées, puisqu'ils « versent des tarifs plus élevés que les tarifs raisonnables à des entreprises privées pour exécuter des travaux d'entretien considérés comme étant à l'extérieur de la portée de l'entente de DMFA [diversification des modes de financement et d'approvisionnement].<sup>vii</sup> » Les entreprises privées étaient chargées de la majorité des travaux. En Alberta, des écoles en PPP se sont retrouvées dans la même situation<sup>viii</sup>.

Parfois, les entrepreneurs privés négligent la santé au travail et la santé publique afin d'économiser de l'argent. Par exemple, le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a constaté que des promoteurs privés qui exploitent des écoles en PPP avaient omis de procéder à des contrôles de sécurité incendie et à la vérification des antécédents des membres du personnel pendant plusieurs années<sup>ix</sup>.

Leur priorité n'est alors plus de fournir de bons services, mais plutôt de tirer le maximum de profit d'un contrat. En Saskatchewan, les enseignants et les élèves ne sont pas autorisés à ouvrir les fenêtres des nouvelles écoles en PPP au cours de la première année suivant leur inauguration, et ce, même si le système de climatisation ne fonctionne pas correctement. Cette interdiction ne vise pas à offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage, mais plutôt à répondre aux exigences de l'exploitant privé qui souhaite fixer les coûts de référence afférents au système de chauffage, de ventilation et de climatisation<sup>x</sup>.

Les sociétés privées cherchent aussi à maximiser les profits générés par les services publics en réduisant la capacité des services, en offrant une gamme plus limitée de services, en offrant ces services qu'aux personnes à qui il est facile d'offrir des services et en se contentant d'assurer la gestion de la partie des services qui génère des revenus.



## Perte de responsabilité, de transparence et de contrôle à l'échelle locale

Lorsque des sociétés à but lucratif sont chargées d'offrir des services publics, les gouvernements élus et leurs ministères en perdent le contrôle et la reddition de comptes envers le public disparaît. Le secret est invoqué pour protéger les intérêts commerciaux.

Les gouvernements locaux souhaitent que leurs marchés publics et autres initiatives contribuent aux trois objectifs que sont le développement économique local, la durabilité environnementale et l'équité sociale. Ils veulent encourager les entreprises locales, et plus particulièrement les petites entreprises établies par des personnes appartenant à des groupes en quête d'équité, à devenir des fournisseurs afin de les aider à réussir. Mais les grandes ententes de privatisation et les conglomérats PPP de sociétés internationales ne laissent aucune place à un approvisionnement public responsable sur les plans social et économique. Les entreprises locales plus petites et récemment établies ne peuvent leur faire concurrence<sup>xi</sup>.

Les grosses sociétés internationales voient souvent la responsabilité démocratique comme un désagrément. En 2019 à Toronto, Sidewalk Labs, la société sœur de Google, a répondu à une demande de propositions pour l'aménagement d'un terrain de 12 acres en présentant un projet d'aménagement de 190 acres. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que ce projet était accompagné d'une proposition visant à apporter un changement à la gouvernance de la zone en y substituant des organismes nommés par la société privée. L'une des plus grandes sociétés du

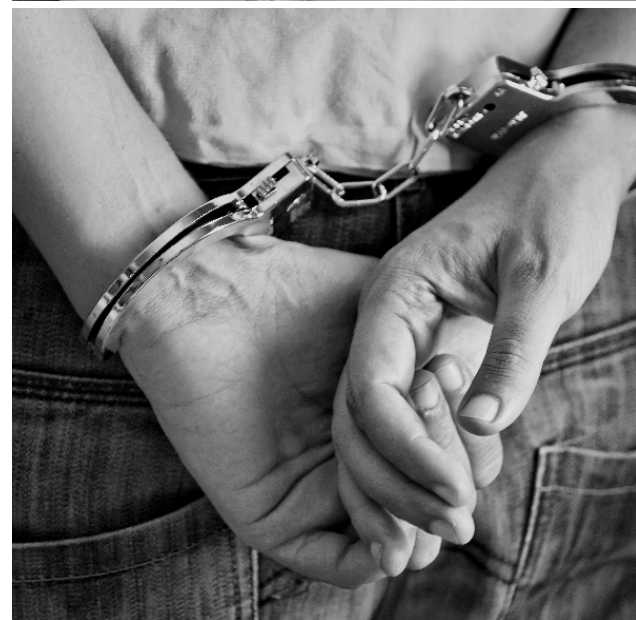


monde propose d'assurer le contrôle – mais pas le financement – des services publics d'un endroit où des centaines de milliers de personnes sont censées vivre et travailler en le soutirant à des politiciens et des organismes élus et responsables. Le contrôle qu'exercent les sociétés sur tous les aspects de la vie ne relèverait donc plus de la science-fiction.

## Générer des profits grâce aux services offerts aux personnes vulnérables

Les obligations à impact social (OIS), les investissements en financement social et le financement à impact social sont des mécanismes relativement nouveaux qui font intervenir des investissements privés à but lucratif dans la prestation de services sociaux par l'entremise d'ententes de rémunération au rendement<sup>xii</sup>. Des sociétés s'insèrent dans des projets qui visent, par exemple, à réduire le nombre d'enfants issus des premières nations pris en charge par le gouvernement, à diminuer la proportion de jeunes hommes qui retournent en prison à la suite d'une première incarcération ou à loger avec succès des personnes atteintes de maladies mentales. En théorie, l'investisseur ne fera des profits que s'il arrive à atteindre les cibles de rendement. Le problème, c'est qu'il sera contraint de choisir les clients les plus faciles pour y parvenir. Les objectifs, et même les programmes, n'ont rien de nouveau. Tout ce qu'il y a de nouveau, c'est l'intention de tirer des profits de la prestation de services sociaux à des groupes vulnérables de la population.

Après près de 10 ans d'expérience, il y a peu d'évaluations publiées et très peu de preuves empiriques que les OIS atteignent leurs objectifs<sup>xiii</sup>. Elles ajoutent essentiellement des intermédiaires coûteux – des investisseurs, des avocats, des consultants – au coût de la prestation des services sociaux nécessaires. Les OIS sont plus coûteuses que les services publics directs, car le gouvernement garantit un profit sur l'investissement privé en plus d'assumer le coût des programmes.



(GÉNÉRER DES PROFITS GRÂCE AUX SERVICES OFFERTS  
AUX PERSONNES VULNÉRABLES / SUITE)

Deux des premiers grands projets d'OIS avaient pour objectif de réduire les taux de récidivisme : l'un se déroulait dans la petite ville de Peterborough au Royaume-Uni, et l'autre dans la prison de Rikers Island à New York. Le projet du Royaume-Uni consistait à offrir une plus grande gamme de services et d'interventions aux hommes qui venaient de finir de purger une peine d'incarcération à court terme que celle que le secteur public avait été en mesure d'offrir précédemment. Le programme a atteint son objectif en réduisant le taux de récidivisme d'environ 9 %. L'entente conclue avec la firme privée a donc été annulée, les parts des investisseurs ont été rachetées et le gouvernement fournit désormais ces services lui-même. Au Royaume-Uni, le gouvernement avait abondamment subventionné les « investisseurs », et très peu de capital privé était en jeu ou à risque.

À New York, le projet consistait entre autres à offrir un suivi psychologique spécialisé aux jeunes contrevenants de Rikers. On a déterminé assez rapidement que le programme n'avait aucune incidence sur le taux de récidivisme et il a donc été annulé.

« L'échec de l'expérience Rikers à atteindre les résultats escomptés du projet soulève plus de questions que de réponses, en particulier en ce qui concerne le potentiel des OIS à s'attaquer à des problèmes sociaux complexes et à servir les communautés vulnérables. Goldman Sachs a prêté 7,2 millions de dollars à New York pour financer le projet visant à réduire le récidivisme chez les 3 000 hommes de 16 à 18 ans détenus à la prison de Rikers Island, dont la moitié retournent en prison chaque année. Une réduction de 8,5 % du taux de récidivisme aurait déclenché un remboursement, et une réduction de plus de 10 % aurait permis à Goldman de



réaliser un profit de 500 000 \$ à 2,1 millions de dollars, selon le taux de réduction.

Outre Goldman, la structure complexe et potentiellement coûteuse comprenait un organisme de gestion intermédiaire, un évaluateur indépendant et un fournisseur de services. Les philanthropes de Bloomberg ont garanti un profit 6 millions de dollars, soit 83 %, du prêt d'OIS, ce qui réduisait considérablement le risque pour Goldman Sachs<sup>xiv</sup>. »

Aucune raison apparente ne justifie la participation de firmes à but lucratif à l'une ou l'autre de ces initiatives<sup>xv</sup>.

Le gouvernement du Canada a créé un fonds de finance sociale afin de permettre « aux organismes de bienfaisance, sans but lucratif et à vocation sociale d'accéder à une nouvelle source de financement pour mettre en œuvre leurs idées novatrices et de les mettre en rapport avec des investisseurs non gouvernementaux qui cherchent à financer des projets visant à générer un changement social positif<sup>xvi</sup>. » Les organismes caritatifs et à but non lucratif comptent depuis toujours sur les dons provenant du secteur privé. Le fait de les obliger à créer des possibilités pour les investisseurs de générer des profits détourne leur attention des services qu'ils offrent et les expose à un risque financièrement. ■

## Les services publics: pour le bien de tous

L'existence des services publics n'est pas un arrangement arbitraire. Les services publics sont publics précisément parce que le secteur privé – le marché – n'offrirait pas ou n'avait pas la volonté d'offrir ces services de façon à répondre aux besoins. Les services publics ont pour objectif de servir les intérêts du public, y compris l'accessibilité, la qualité et l'efficacité des services pour les usagers ainsi que le coût des services pour les contribuables. Les sociétés privées ont quant à elles pour objectif de générer des profits. Cela fait toute une différence. Les fonds publics financent ces services et infrastructures, peu importe qui les fournit. Les sociétés qui disent être en mesure de fournir des services publics à moindre coût sont contraintes de réduire les coûts pour y parvenir. Ainsi, elles peuvent supprimer des emplois, couper dans les salaires, lésiner sur la sécurité et, en fin de compte, offrir moins de services<sup>xvii</sup>. ■



# Notes

<sup>i</sup> In the Public Interest. *Cutting Corners: How Government Contractors Harm the Public in Pursuit of Profit*. (2016 Washington DC) [http://www.inthepublicinterest.org/wp-content/uploads/ITPI\\_CuttingCorners\\_April2016.pdf](http://www.inthepublicinterest.org/wp-content/uploads/ITPI_CuttingCorners_April2016.pdf)

<sup>ii</sup> Canada. Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance. *What Factors Influence Wages and Benefits in Early Learning and Child Care Settings?* [http://www.cscs-cssge.ca/sites/default/files/uploads/Projects-Pubs-Docs/Factors\\_Wages-Benefits\\_Eng.pdf](http://www.cscs-cssge.ca/sites/default/files/uploads/Projects-Pubs-Docs/Factors_Wages-Benefits_Eng.pdf)

<sup>iii</sup> Steffie Woolhandler et David U. Himmelstein. "The high costs of for-profit care". CMAJ. 8 juin 2004; 170(12): 1814–1815. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC419771/>

<sup>iv</sup> Daphne T. Greenwood. *The decision to contract out: Understanding the full economic and social impacts*. Colorado Centre for Policy Studies. University of Colorado. (2014). <https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=https://community-wealth.org/sites/clone.community-wealth.org/files/downloads/paper-greenwood.pdf> et In the Public Interest. *Race to the Bottom: How Outsourcing Public Services Rewards Corporations and Punishes the Middle Class*. (Washington, 2014). <https://www.inthepublicinterest.org/wp-content/uploads/Race-to-the-bottom.pdf>

<sup>v</sup> Margaret J. McGregor et Lisa A. Ronald. *Residential Long-Term Care for Canada's Seniors Nonprofit, For-Profit or Does It Matter?* Institut de recherche en politiques publiques. (Montréal, Québec 2011) <https://irpp.org/fr/research-studies/residential-long-term-care-for-canadas-seniors/>

<sup>vi</sup> Aaron Derfel. « Montreal superhospitals: More washroom woes, this time at the CHUM ». Montreal Gazette, 30 octobre 2018. <https://montrealgazette.com/news/local-news/montreal-superhospitals-more-washroom-woes-this-time-at-the-chum>

<sup>vii</sup> Ontario. Vérificatrice générale. *Rapport annuel 2017*. (Toronto 2017) p. 573, [http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr17/2017AR\\_v1\\_fr\\_web.pdf](http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr17/2017AR_v1_fr_web.pdf).

<sup>viii</sup> Service de la recherche du SFCP. *Profits privés, pertes publiques : Impact des écoles en PPP de l'Alberta sur les communautés*. Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). (2013) <https://scfp.ca/etude-de-cas-les-ppp-dans-les-ecoles-de-lalberta-0>

<sup>ix</sup> Nouvelle-Écosse. Vérificateur général. "Chapter 3: Education: Contract Management of Public-Private Partnership Schools." (2010) p. 31. <https://oag-ns.ca/sites/default/files/publications/2010%20-%20Feb%20-%20Ch%2003%20-%20Education%20-%20Contract%20Management%20of%20P3%20Schools.pdf>

<sup>x</sup> David Baxter. "Windows must remain closed for at least one year at new P3 schools." Global News. September 11, 2017. <https://globalnews.ca/news/3735968/windows-must-remain-closed-for-at-least-one-year-at-new-p3-schools/>

<sup>xi</sup> Pierre J. Hamel, Les partenariats public-privé (PPP) et les municipalités : Au-delà des principes, un bref survol des pratiques, p. 78.

<sup>xii</sup> David Macdonald. Behind the Numbers: Social impact bonds: the anti-philanthropy (2012) and Behind the Numbers: Social Impact Bonds: Everyone's profiting except at-risk indigenous women. (2019) Centre canadien de politiques alternatives. (Ottawa) <http://behindthenumbers.ca/2012/11/21/social-impact-bonds-the-anti-philanthropy/> et <http://behindthenumbers.ca/2019/01/10/social-impact-bonds-everyones-profiting-except-at-risk-indigenous-women/>

<sup>xiii</sup> Alec Fraser, Stefanie Tan, Mylene Lagarde et Nicholas Mays. "Narratives of Promise, Narratives of Caution: A Review of the Literature on Social Impact Bonds". *Social Policy and Administration: an international journal of policy and research*. Vol. 52, numéro 1, janvier 2018, p. 4-28.

<sup>xiv</sup> Donald Cohen et Jennifer Zelnik. "What we learned from the failure of the Rikers Island social impact bond." *Non-profit Quarterly*. 7 août 2015. <https://nonprofitquarterly.org/what-we-learned-from-the-failure-of-the-rikers-island-social-impact-bond/> [Soulignement présent dans le texte original].

<sup>xv</sup> Hannah Murphy. "Social impact bonds: On the margins". *Financial Times*, 24 septembre 2018. <https://www.ft.com/content/ddf55a2e-7472-11e8-bab2-43bd4ae655dd> et David Floyd. "Social Impact Bonds: An Overview of the Global Market for Commissioners and Policymakers". Centre for Public Impact, a BCG Foundation. (2017) [http://socialspider.com/wp-content/uploads/2017/04/SS\\_SocialImpactReport\\_4.0.pdf](http://socialspider.com/wp-content/uploads/2017/04/SS_SocialImpactReport_4.0.pdf)

<sup>xvi</sup> Canada. Emploi et Développement social Canada. « Document d'information : Le fonds de finance sociale » (2018) <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/11/document-dinformation-le-fonds-de-finance-sociale.html>

<sup>xvii</sup> In the Public Interest. *Cutting Corners: How Government Contractors Harm the Public in Pursuit of Profit*. (2016, Washington DC) [http://www.inthepublicinterest.org/wp-content/uploads/ITPI\\_CuttingCorners\\_April2016.pdf](http://www.inthepublicinterest.org/wp-content/uploads/ITPI_CuttingCorners_April2016.pdf)